



Dossier d'appel à candidatures

APPEL À CANDIDATURES POUR L'EXPLOITATION D'UNE CUISINE AMBULANTE (FOOD TRUCK) SAISONNIÈRE

Secteur port et plage ouest de Saint-Blaise



TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation générale.....	3
2.	Objectifs du projet.....	3
3.	Objet de l'appel à candidatures.....	3
4.	Localisation et surface	3
5.	Période d'exploitation.....	4
6.	Conditions d'occupation.....	4
7.	Offre de restauration attendue	5
8.	Exigences environnementales.....	5
9.	Hygiène et sécurité	5
10.	Redevance	5
11.	Dossier à remettre	5
12.	Délai et coordonnées	6

1. Présentation générale

La Commune de Laténa souhaite renforcer l'attractivité du secteur du port et de la plage ouest de Saint-Blaise durant la saison estivale 2026 par la mise en place d'une offre de restauration mobile de qualité.

Dans ce cadre, la Commune de Laténa lance un appel à candidatures pour l'exploitation d'une cuisine ambulante (food truck) saisonnière, limitée à la saison 2026.

2. Objectifs du projet

L'objectif est de proposer aux usagères et usagers du site (baigneuses, baigneurs, plaisancières, plaisanciers, promeneuses, promeneurs, touristes, habitantes et habitants) une offre de restauration rapide qualitative, adaptée au contexte touristique et respectueuse de l'environnement.

Les objectifs poursuivis sont :

- Améliorer les services et l'accueil aux visiteuses et visiteurs du site ;
- Dynamiser l'animation estivale du site ;
- Proposer une offre de restauration attractive ;
- Valoriser si possible les produits locaux ;
- Garantir une exploitation respectueuse du site.

3. Objet de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures vise à attribuer une autorisation d'occupation temporaire (limitée à la saison 2026) du domaine public permettant l'exploitation d'une cuisine ambulante de restauration et de boissons.

Cette autorisation permettra :

- La vente de nourriture ;
- La vente de boissons ;
- La mise en place éventuelle d'un petit espace de consommation.

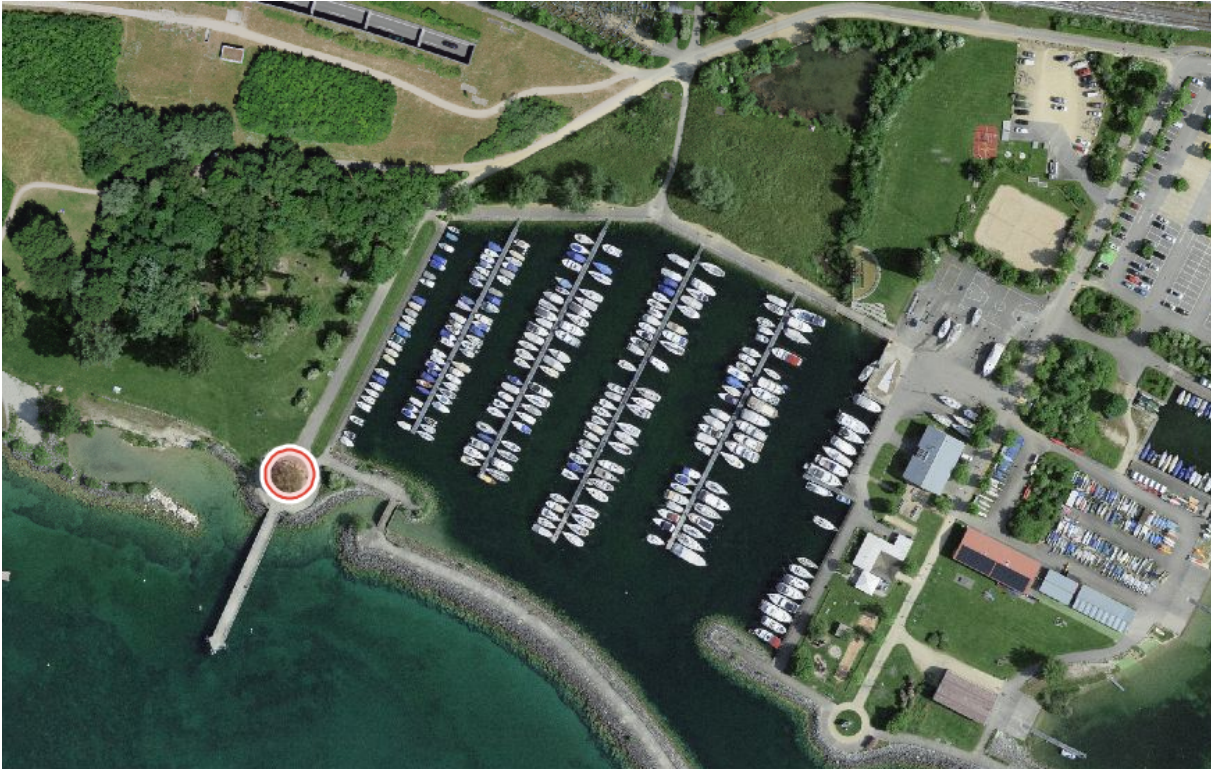
4. Localisation et surface

L'emplacement se situe dans le secteur portuaire et de la plage, secteur ouest, à Saint-Blaise et représente une surface maximale à déterminer selon la taille de la cuisine ambulante.

Le site est caractérisé par :

- Une forte fréquentation estivale ;
- La présence de plaisancières et plaisanciers ;
- Des activités de baignade ;
- Des promenades touristiques.

L'emplacement de la cuisine ambulante est prévu sur l'emplacement mentionné ci-dessous par un rond rouge.



5. Période d'exploitation

La période d'exploitation prévue est du 1^{er} juin au 30 septembre 2026.

Les dates précises pourront être ajustées en accord entre la commune et l'exploitant-e.

Horaires indicatifs

Minimum recommandé :

- Semaine : 11 h – 20 h
- Week-end : 10 h – 22 h

Les candidat-es peuvent proposer des horaires élargis, sous réserve des dispositions du règlement de police (RPol) du 20 mars 2025.

6. Conditions d'occupation

Type d'installation

L'activité devra être exploitée exclusivement à partir d'une cuisine ambulante.

Le véhicule devra :

- Être homologué pour la restauration ;
- Respecter les normes sanitaires ;
- Être en bon état esthétique ;
- Disposer des équipements nécessaires.

Aménagements autorisés

Peuvent être autorisés :

- Tables et chaises ;
- Mange-debout ;
- Parasols ;
- Petite terrasse temporaire.

Ces aménagements devront être validés par la commune avant leur installation.

7. Offre de restauration attendue

L'offre devra être adaptée à un public large et privilégier des produits régionaux, avec une offre diversifiée.

8. Exigences environnementales

Le ou la candidat-e devra :

- Se conformer à l'interdiction d'usage de vaisselle en plastique à usage unique ;
- Utiliser de la vaisselle réutilisable ou en carton ;
- Assurer le tri des déchets ;
- Maintenir la propreté du site.

Les exigences en matière de vaisselle et la liste des matières de substitution autorisées sont énoncées dans la directive cantonale applicable par analogie www.ne.ch/themes/sport-et-loisir

9. Hygiène et sécurité

L'exploitant-e devra respecter :

- Les normes d'hygiène alimentaire ;
- Les réglementations sanitaires ;
- Les règles de sécurité.

10. Redevance

L'occupation du domaine public est sujette à redevance.

11. Dossier à remettre

Le dossier devra contenir (liste non exhaustive) :

- Présentation du ou de la candidat-e ;
- Autorisation de la police du commerce (SCAV) d'exploiter une cuisine ambulante ;
- Description du concept ;
- Proposition de carte ;
- Description de la cuisine ambulante ;
- Photos ou visuels ;
- Organisation du service ;
- Mesures environnementales.

12. Délai et coordonnées

La candidature est à déposer d'ici le 30 avril 2026 à 12 h, à l'adresse suivante :

Commune de Laténa
Service Santé, Sécurité et Qualité de Vie
Secteur Sécurité publique
Rue Auguste-Bachelin 4
2074 Marin-Épagnier

Pour toute question : latena.securite@ne.ch